



Rapport du Conseil communal au Conseil général

concernant

une demande de crédit d'engagement de 123'000 francs afin de remplacer le plan de fermeture des bâtiments scolaires et communaux

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite un crédit d'engagement de 123'000 francs afin de remplacer le plan de fermeture des bâtiments scolaires et communaux.

En effet, tous les bâtiments scolaires et communaux sont regroupés sur un seul plan de fermeture qui a près de 20 ans.

La partie la plus importante des cylindres avec des droits d'accès divers et variés se trouve sur les bâtiments scolaires. Effectivement, avec plus de 140 cylindres et environ 150 clés remises aux enseignants, il est naturel que certains ajustements doivent être effectués, tout au long de la durée de vie d'un plan de fermeture.

2 Développement

Le plan de fermeture actuel dessert tous les bâtiments, hormis le hangar de la voirie et la caserne des pompiers, ainsi que divers locaux annexes.

Le bâtiment de l'administration et les immeubles affectés à la location (appartements ; patrimoine financier) sont sous contrôle et ne présentent pas de soucis particuliers.

Les bâtiments scolaires ainsi que celui de l'Espace Perrier ne sont quant à eux pas dans la même situation. En effet, ces derniers sont très sollicités en termes d'accès, avec un très grand nombre de clés distribuées aux enseignants pour les écoles et aux divers occupants permanents de l'Espace Perrier, comme par exemple les sociétés locales et les différents groupements sportifs.

Ces dernières années, des situations complexes liées aux accès ont généré des pertes de temps considérables, ainsi que plus récemment des vols répétés dans les bâtiments scolaires. En effet, les enseignants ont fait face à des vols de tablettes informatiques et d'argent (petites sommes dédiées aux sorties de classe).

Ces incidents fortement désagréables amènent à proposer à votre Autorité un changement de plan de fermeture par un système d'actualité. La technologie ayant passablement évolué, elle permet aujourd'hui une souplesse dans la gestion des accès qui est indispensable dans la configuration actuelle.

A ce jour, pour palier aux problèmes de vols, les cylindres des portes extérieures ont été changés par des cylindres provisoires, lesquels ne font pas partie de notre plan de fermeture, ce qui a pour conséquence de devoir gérer des clés différentes pour chaque porte d'entrée. A ce sujet, il se pose la problématique d'accès des enseignants en dehors des heures d'ouverture, ce qui est fort déplaisant pour les enseignants.

2.1 Solution retenue

Conscient de la situation d'insécurité et des contraintes présentées par les cylindres provisoires, le Conseil communal a entrepris les démarches afin d'étudier diverses possibilités d'adaptation des accès, de manière souple mais néanmoins efficace.

Après prise de renseignements et examen des systèmes existants, le Conseil communal a fait le choix de proposer à votre Autorité le système de plan d'accès Keso ecliq, système performant et entièrement électronique, économiquement avantageux et offrant la souplesse souhaitée.

Keso ecliq existe depuis de nombreuses années sous la forme *mécatronique* et équipe l'ensemble des bâtiments CFF depuis plusieurs années.

A noter que le système retenu par les CFF fonctionne certes sur le même principe que celui qui vous est proposé, mais avec des cylindres mécaniques et électroniques (*Universo*), mais plus onéreux (40% plus cher).

Système Keso ecliq



Le système ecliq est intéressant en raison de sa configuration : le cylindre contient des composants électroniques ne nécessitant aucune alimentation électrique ; la clé alimente, par sa pile, le cylindre et donne l'information au cylindre de l'attribution d'accès ou non ; la clé est (re)programmable à volonté et offre la souplesse en cas de besoin pour être réaffectée à un autre groupe d'utilisateurs ou de bâtiments, ceci moyennant une reprogrammation depuis une console connectée à un PC ; enfin, le passage au cylindre tel que proposé ne nécessite aucune transformation des portes et s'intègre à l'emplacement des cylindres existants.

Compte tenu de l'expérience acquise avec le plan de fermeture actuel, il est visé qu'avec le nouveau plan les droits d'accès soient régulièrement contrôlés, notamment afin de s'assurer que les personnes au bénéfice d'un accès soient toujours en possession de la clé attribuée. Un contrôle périodique sera mis en place et il sera contrôlé par des programmeurs muraux, reliés directement au logiciel de gestion. Chaque détenteur d'une clé d'accès se verra attribuer un délai de mise à jour au-delà duquel il ne pourra plus accéder aux locaux, sans passer par la borne de programmation murale. En cas de perte, l'administration annulera les droits d'accès avec effet immédiat.

Programmeur mural



3 Travaux projetés

En cas d'acceptation de la demande de crédit d'engagement, il est prévu de procéder au remplacement des cylindres en recourant aux compétences internes (équipe de conciergerie), étant entendu que le fournisseur s'occupera de la partie informatique et de la mise en place du système. Ce dernier sera alors déployé durant les vacances scolaires d'été et sera pleinement opérationnel à la rentrée scolaire 2017-2018.

Il est à souligner que les travaux préparatoires et d'organisation sont bien plus importants que le remplacement proprement dit des cylindres. En effet, afin de se prémunir contre toute situation désagréable vécue par le passé, il s'agira de mettre en place une gestion stricte des droits d'accès et de remise des clés.

4 Coût

Le coût d'acquisition du système d'accès comporte l'achat des cylindres, des clés, des programmeurs muraux, ainsi que celui du logiciel d'exploitation et les frais de raccordement informatique.

P	Cyl/Bâtiment	unités	prix/unité HT	Total HT	TVA	Total TTC
1	Collège Billeter	56	329.00	18'424.00	1'473.92	19'897.90
2	CSUM	35	329.00	11'515.00	921.20	12'436.20
3	Collège des Tertres	21	329.00	6'909.00	552.72	7'461.70
4	Vieux Collège	10	329.00	3'290.00	263.20	3'553.20
5	Collège de Wavre	20	329.00	6'580.00	526.40	7'106.40
6	Espace Perrier	35	353.00	12'355.00	988.40	13'343.40
7	Administration communale	10	353.00	3'530.00	282.40	3'812.40
8	Hangar de la voirie	5	353.00	1'765.00	141.20	1'906.20
9	Anc. admin. de Wavre	4	329.00	1'316.00	105.28	1'421.30
10	Le Troglo	6	329.00	1'974.00	157.92	2'131.90
11	Camping	10	329.00	3'290.00	263.20	3'553.20
12	CSUM crèche	4	329.00	1'316.00	105.28	1'421.30
13	Clés	200	43.00	8'600.00	688.00	9'288.00
14	Logiciel	1	3'500.00	3'500.00	280.00	3'780.00
15	Installation	1	1'500.00	1'500.00	120.00	1'620.00
16	Programmateurs muraux	5	1'500.00	7'500.00	600.00	8'100.00
17	Raccordements. info	5.00	2'000.00	10'000.00	800.00	10'800.00
18	Sous-total					111'633.10
19	Divers et imprévus (10%)					11'633.30
20	Total					123'266.40
21	Total arrondi					123'000.00

4.1 Répartition du coût

Comme pour les autres objets *scolaires*, le coût d'acquisition du système est à la charge de l'EOREN, les frais restants sont quant à eux imputés à la commune.

Les frais communs, comme le logiciel, la formation et l'installation des outils d'exploitation, seront basés sur une clé de répartition prenant en compte le nombre de cylindres et leur affectation, soit 142 unités (66%) pour l'EOREN et 74 unités (34%) pour la commune. Les frais propres sont quant à eux imputés par bâtiment.

Coût EOREN

Bâtiment	Unités	prix/unité TTC	Total TTC
Collège Billeter	56	355.30	19'897.90
CSUM	35	355.30	12'436.20
Collège des Tertres	21	355.30	7'461.70
Vieux Collège	10	355.30	3'553.20
Collège de Wavre	20	355.30	7'106.40
Clés	150	46.45	6'966.00
Racc. info	5.00	2'160.00	10'800.00
Part aux frais communs (66%)			16'588.00
Total			84'809.40

Coût communal

Bâtiment	Unités	prix/unité TTC	Total TTC
Espace-Perrier	35	381.25	13'343.40
Administration communale	10	381.25	3'812.40
Hangar de voirie	5	381.25	1'906.20
Anc. admin. de Wavre	4	355.30	1'421.30
Troglo	6	355.30	2'131.90
Camping	10	355.30	3'553.20
CSUM crèche	4	355.30	1'421.30
Clés	50	46.45	2'322.00
Part aux frais communs (34%)			8'545.30
Total			38'457.00

5 Conclusion

En conclusion, le système d'accès proposé est moderne, simple d'utilisation, souple dans sa conception. Il permettra de répondre à un besoin immédiat et remédiera aux divers problèmes d'insécurité rencontrés ces dernières années.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant le remplacement du plan de fermeture des bâtiments scolaires et communaux.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 20 février 2017

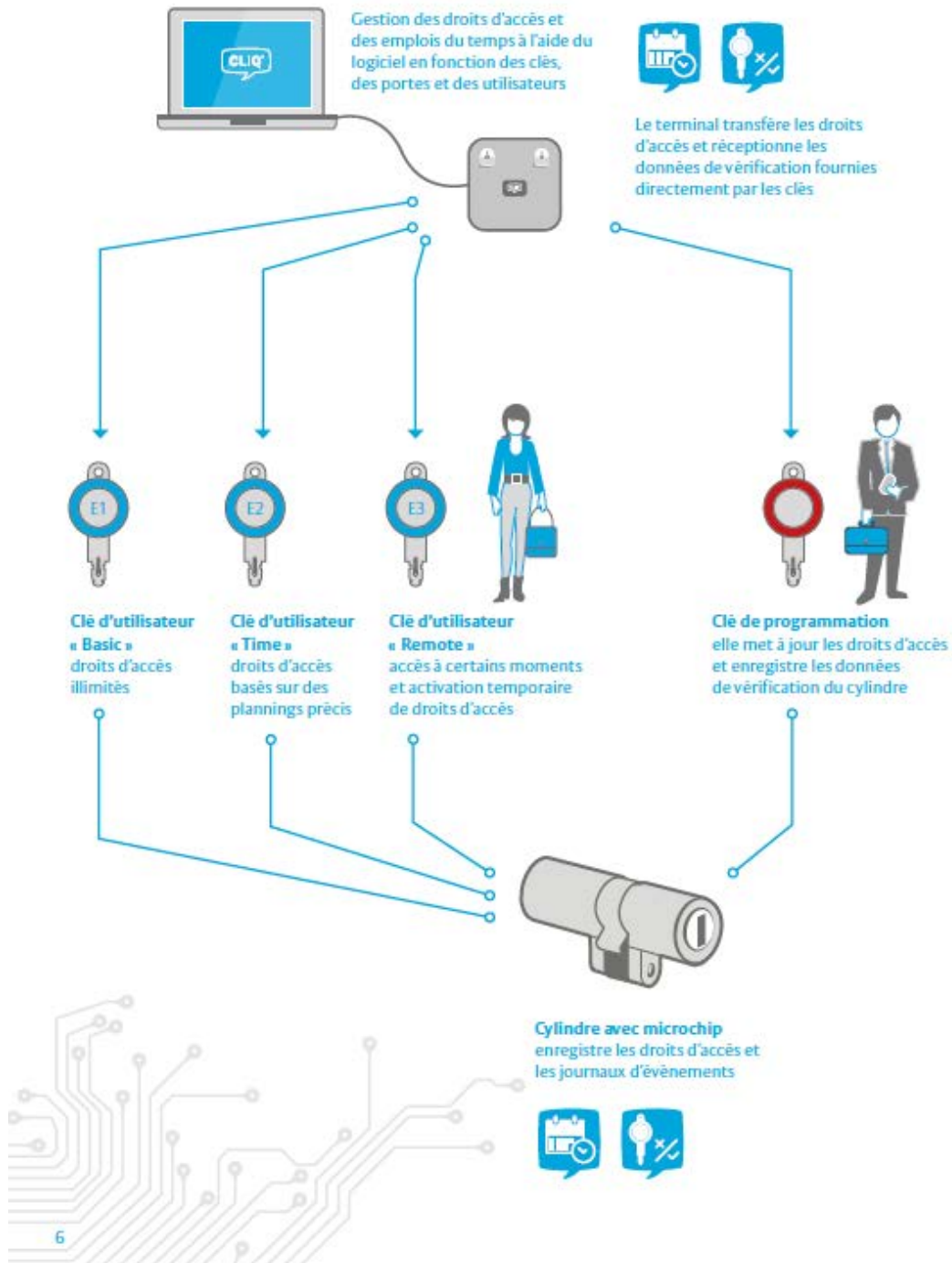
LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe 1 : Schéma du principe de fonctionnement

Annexe 2 : Projet d'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 123'000 francs pour remplacer le plan de fermeture des bâtiments scolaires et communaux

Paramétrage du système eCLIQ®

Flexibilité maximale pour activer ou désactiver les droits d'accès



16
mars
2017

Arrêté du Conseil général
concernant
un crédit d'engagement de 123'000 francs pour le remplacement du plan de fermeture des bâtiments scolaires et communaux

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu la loi sur les communes (LCO), du 21 décembre 1964,

Vu le règlement général de commune (RGC), du 19 février 2009,

Entendu le rapport de la commission financière,

Entendu le rapport de la commission des travaux publics et des services industriels,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Crédit

Article premier

Un crédit d'engagement de 123'000 francs est accordé au Conseil communal en vue de remplacer le plan de fermeture des bâtiments scolaires et communaux.

Amortissement

Art. 2

La dépense sera comptabilisée dans les investissements et amortie au taux de 10% l'an.

Financement

Art. 3

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président, Le secrétaire,

B. Bajrami

B. Gomes